

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 68 (1964)

Artikel: A la mémoire de Xavier Stockmar
Autor: Erard, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-558775>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la mémoire de Xavier Stockmar

Un chaînon prestigieux

Je voudrais chanter l'homme plus que l'événement.

Pour la postérité, le technicien incarnera notre temps, de même que le patriote symbolise le XIXe siècle.

Xavier Stockmar exprime à mes yeux la patrie et ses forces vives. Vous êtes ici dans l'amande fine du passé jurassien.

Sous la pierre de la Réfouss palpite l'esprit du Moyen Age, «énorme et délicat», a dit un poète. Temps de citadelles austères et de lettrines enluminées qui jettent sur les vieux papiers le printemps de l'éternité. L'esprit épanoui de la Renaissance nous communique sa joie de vivre, sa richesse et sa diversité dans la Résidence de Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, où les rinceaux légers se mêlent aux amours chevauchant des tonneaux.

Très construit, très logique, le XVIIe siècle a pris forme ici dans le pavillon de la princesse Christine. Il évoque de façon très heureuse l'un de nos grands Princes, Jean-Conrad de Roggenbach.

A quelques pas s'allonge la Vignatte mystérieuse, le sanctuaire du libéralisme jurassien, où Xavier Stockmar et ses amis s'adonnaient au plaisir communicatif de la discussion, dans le parfum subtil de l'absinthe. La Vignatte, placée symboliquement hors des murs, hors du noyau initial de la tradition qu'elle va faire éclater, comme la pousse fraîche déchire le macadam.

Dans une éblouissante synthèse visible des forces vives de la patrie, Xavier Stockmar rejoint sous nos yeux Jacques-Christophe Blarer. Deux hommes, deux régénérations de la patrie jurassienne.

Une cité cosmopolite

Né dans un temps déchiré où s'élaborait douloureusement un système politique nouveau, Xavier Stockmar sera marqué par les circonstances.

Sa famille s'était établie ici à une époque de grandeur, dans une cité où vivaient côté à côté un monde d'artisans très remuants, d'administrateurs puissants et cultivés, ainsi que le chef de l'Etat. On sait le mot du docteur Godin, médecin de la Cour, qui disait que le peuple de l'Evêché, bien qu'il aimât son Prince, était républicain. Je ne suis pas surpris le moins du monde, que notre cité ait imprégné si profondément de son esprit l'âme de Xavier Stockmar. Qu'elle ait insinué dans ses veines un rêve de souveraineté populaire que ses ancêtres allemands ne connaissaient pas, mais qui soufflait sur l'Ajoie depuis Pierre Péquignat, et que les idées de Rousseau avaient fait lever comme une pâte irrésistible.

La terre jurassienne de 1790 était prête à recevoir le levain révolutionnaire, et 1830 n'est que le prolongement de 1793. Ce sont les chaînons d'une remarquable continuité.

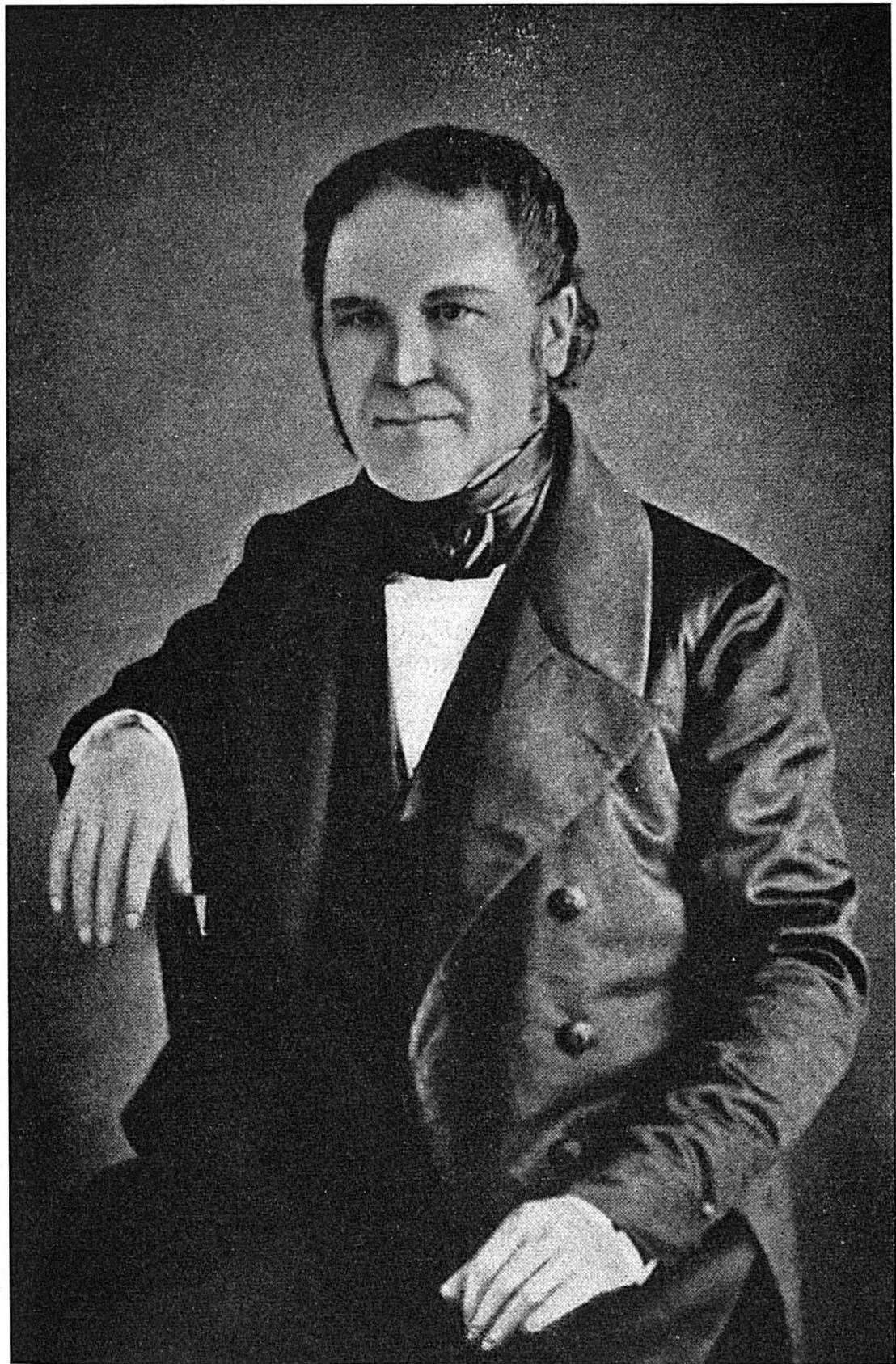
A sept ans, Xavier Stockmar voyait déambuler dans sa ville natale Charles Duplaquet, un brillant sous-préfet de trente-cinq ans. Vivant dans la maison Reutner, au pied de la colline sur laquelle nous sommes, il avait comme proches voisins ce libertin magnifique qu'était le général Guillaume-Antoine Delmas, et Monsieur Blaise, l'ancien boulanger de Masséna. Dans la même rue habitait Rengguer, jacobin redouté. Le drapeau français claquait à la façade de l'Hôtel des Halles.

La vie quotidienne du jeune Stockmar était tissée de présence et de prestige français.

Sous ses yeux, les forces nouvelles se heurtaient au passé. Il côtoyait d'anciens conseillers auliques, d'anciens religieux, d'ex-valets de Son Altesse ; le monde même auquel avaient appartenu son père et le chirurgien Godin, qui vivait encore, âgé de soixante-seize ans.

Une pléiade d'hommes éminents animaient la vie intellectuelle de la cité. L'abbé Xavier Denier et Jacques Delanoue, professeurs au collège, avaient respectivement quarante-neuf et cinquante-six ans. Toutes les créatures qui vivaient ici vers 1805, ne m'inspirent pas une égale confiance. Tel par exemple ce Tiburce Bacher, ex-curé de Thann, ancien agent diplomatique français.

Vue dans les vieux papiers, la cité offrait un aspect véritablement cosmopolite. J'y trouve des familles venues de Lombardie — les Trincano, pour ne citer qu'eux — des Tchèques, des Allemands, des Tyroliens, attirés par les grandes constructions du XVIII^e siècle, beaucoup de Français et très peu de Suisses.



Xavier Stockmar.

Toutes ces familles s'identifièrent au peuple du pays avec une aisance surprenante, comme le firent d'ailleurs les Stockmar. La terre jurassienne présentait l'un des traits les plus remarquables de la terre de France, qui transforme avec une rapidité incroyable des étrangers et en fait des écrivains qui s'appelleront Moréas, Milosz, etc.

Non seulement ces familles se sont identifiées au pays, elles ont encore enrichi notre esprit. Xavier Stockmar est bien des nôtres !

L'homme

Ce qui frappe chez lui de prime abord, c'est l'ouverture de l'esprit, ses ressources intellectuelles, et la soif de connaissances qui le brûlait. Il rappelle beaucoup J.-A. Watt, de Delémont, bien que celui-ci fût tourné davantage vers la connaissance gratuite des langues anciennes.

Stockmar était un esprit nettement utilitaire. Parlant du latin et du grec, il considérait que six ans d'études étaient un lourd sacrifice aux préjugés. J'y vois l'influence de l'Encyclopédie, une réaction trop entière contre l'argument d'autorité, et peut-être un trait hérité de son père, fonctionnaire au regard limité.

Mais pour Stockmar comme pour Watt et l'homme de la Renaissance, la connaissance libère. Les hommes de 1830 et ceux du XVI^e siècle eurent des préoccupations identiques. Enjambant le temps pour trouver l'Histoire, je n'hésite pas à placer côté à côté, réconciliés dans une évidente continuité historique, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee et Xavier Stockmar.

Il ne s'agit nullement d'une comparaison hâtive. Tous deux ont construit leur système politique sur les mêmes thèmes : procurer à l'Etat une structure qui réponde à l'esprit du temps ; stimuler l'industrie sans qui l'Etat moderne ne peut se réaliser. Par l'école, créer une élite. Jacques-Christophe Blarer avait confié au Collège des Jésuites une tâche identique à celle que Xavier Stockmar voulait à l'Ecole cantonale. La diversité des optiques politiques ne modifie nullement la thèse fondamentale.

Ainsi, m'élevant par la pensée, je vois apparaître dans ma petite patrie et malgré l'exiguité de son territoire, les grands thèmes de l'Histoire.

Xavier Stockmar sut tirer profit de la solitude de Lucelle, où il dirigeait les forges de MM. Paravicini-Maillard, pour se réaliser intérieurement. Il s'y adonna passionnément à la lecture. Jamais les affaires n'ont étouffé chez lui le besoin de fréquenter l'idée. La bourgeoisie du XIX^e siècle ne concevait pas la possession de

1830

La Roche d'Orne le 22.9.80.

Ainsi Dieu l'a bonné gen

Des bords du Tage à ceux de la Baltique
Entendez-vous le sinistre beffroi ?
Voyez-vous fuir de leur demeure antique
Cent fois saisis de remords d'effroi ?
Voir qui veille au sort de ma patrie
Où détournez l'orage peu lointain
Unissez-vous fils de la Patrie
Et donnez-vous la main.

Des seducteurs, ennemis de leur frère
Diront : formez des camps sourdeus abusifs ;
Mais répondez à ces voix étrangères :
Le pays de Dieu fera battre nos coeurs ;

l'argent sans le sel de l'esprit. Il y avait également chez Stockmar une sympathie native pour les difficultés du peuple des campagnes, et une animosité vite agressive contre toute bourgeoisie privilégiée. Voilà pourquoi son véritable soutien lui viendra toujours du paysan, en 1830 comme dans les jours difficiles de 1863, où il s'agissait d'appliquer au Jura l'impôt sur le revenu.

Quittant Lucelle à l'âge de trente-deux ans, il créa un commerce de vins et de charroi. D'heureuses spéculations sur des terres et sur des vins lui avaient procuré l'aisance. Fortuné et rompu aux affaires, il faisait aussi la banque, comme il le dit dans une lettre à Morel. Jamais cependant la prospérité matérielle et l'argent n'entamèrent son goût des idées.

A la Vignatte, dans le silence et les vieux murs, Xavier Stockmar, François-Joseph Vautrey, le jeune Thurmann, Louis Quiquerez et quelques autres parlaient littérature, géologie, politique. Ce fut Stockmar qui suscita chez Thurmann la passion des sciences naturelles. Sa chaleur communicative faisait lever les vocations.

La révolution de 1830 jeta cette petite société dans la vie politique active : «Comme en 1814, écrivait Stockmar, l'heure est grande.» Il se révéla parfait technicien de la révolution. Par ses libelles il gagna la rue et le cabaret à ses idées, puis, souverainement, il sut faire légaliser ses vues en les imposant au Conseil de ville et au bailliage d'Ajoie.

Le respect de la légalité apparaît comme le trait fondamental de l'action politique de Xavier Stockmar. Par son respect de l'ordre légal, il se révèle plus girondin que jacobin. Rengguer était un jacobin accompli, ce qui ne l'a pas empêché de finir sa vie d'une façon très administrative.

Xavier Stockmar et Jules Thurmann s'en prenaient à l'ordre légal chaque fois qu'ils éprouvaient le sentiment que la légalité tuait les forces vives du pays. Ils s'aventuraient alors jusqu'à l'extrême limite de leurs thèses. La tentation fut presque diabolique pour Stockmar, qu'il se trouvât dans le Pouvoir ou non. Pourtant, jamais il ne fit le pas fatal. Tout le contraire, il conseillait aux siens de se tenir «collés à la légalité». Plus cérébral, Thurmann n'avait cependant pas la même prudence.

J'ai parlé de curiosité intellectuelle. A Paris, en 1840, tandis qu'il préparait son départ pour l'Algérie — et Dieu sait s'il était accablé de soucis — Xavier Stockmar fréquentait assidûment les théâtres, visitait les musées. Il se cultivait avidement.

Il avait un tempérament méditatif, passionné, sociable. L'intimité surveillée des cabarets de sa ville lui valut quelques mécomptes. Amédée de Jenner lui infligea, par exemple, une peine d'arrêt à domicile pour ses propos trop critiques à l'égard du Pouvoir.



Wir Schultheiß und Rath der Stadt und Republik Bern, thun kund hiermit:

Zu Aufrethaltung der öffentlichen Ruhe und Sicherheit schen Wir Uns bendthigt, die aufrührerischen Versuche eines gewissen Stockmar von Pruntrut mit Gewalt zu dämpfen, da derselbe ungeachtet des in der Proklamation vom 13. dieß angekündigten Verfassungs-Rathes und der darin enthaltenen Zusicherung der Vergessenheit es wagt, bey seinem Aufruhe zu beharren und Truppen auszuheben versucht, in Absichten, die nichts anders als das größte Unglück über das gesammte Land verbreiten könnten. Wir verheissen Fr. 4000 für die Habhaftmachung des Stockmar, und machen alle seine Anhänger, welche nach dieser Erklärung ferner bey ihm verbleiben würden, persönlich für allen Schaden, welcher an Personen und Eigenthum, vornemlich aber an Staatsgut und Beamten verübt werden könnte, verantwortlich. Die beorderten Truppenmärsche haben keinen andern Zweck, als dem verbrecherischen Beginnen dieses Aufrührers ein Ziel zu sezen, und die öffentliche Ruhe wieder herzustellen. Wir erwarten daher zuversichtlich, daß jedermann dem Ruf freudig folge, die Truppen gut aufnehme und ihnen allen Vorschub leiste.

Bern den 17. Januar 1831.

Der Amtsschultheiß,

R. von Wattenwyl.

Der Rathsschreiber,

Wursterger.

Le gouvernement met à prix la tête «d'un certain Stockmar, de Porrentruy».

Il n'est pas étonnant que celui qui avait supporté victorieusement l'épreuve exaltante de la solitude de Lucelle fût capable de violence. Xavier Elsaesser l'appelle le «Cicéron sauvage». Le polémiste qu'était Xavier Stockmar en vint aux prises avec Joseph Trouillat, qui incarnait la tradition. L'adversaire était redoutable, et l'intelligence qu'avait Stockmar des situations réelles en fut affectée. Le jugement qu'il porta sur Trouillat a manqué d'impartialité et de lucidité. Sous l'effet de la passion, il le rangeait tout bonnement dans les médiocrités. Le fait que Trouillat était le rédacteur exécré de la «Gazette jurassienne» ne saurait justifier Xavier Stockmar.

Pourtant, à froid, il pouvait être un analyste très perspicace. Témoin ce passage excellent où il dépeint Xavier Péquignot, son ami :

«...très susceptible, difficultueux, exact sur l'accomplissement des devoirs de chacun, avec roideur et pédanterie parfois ; empreint d'une fausse délicatesse qui oblige ses amis à lui faire accepter de force ce qu'il désire le plus fortement, car soyez sûr qu'il brûle d'envie d'être professeur et recteur de l'Ecole cantonale, et il est malade parce qu'il lui sera revenu quelques propos qui ont éveillé sa folle susceptibilité (1).»

L'exercice du pouvoir rend olympien, et c'est détestable. Xavier Stockmar n'a pas échappé à ce travers. S'agissait-il de choisir un maître de violon pour l'Ecole cantonale ? Souverainement il affirmait qu'un bon pianiste était nécessairement habile violoniste.

Il voyait mieux dans les grandes choses que dans les petites.

Le préfet Froté s'acharnait, par exemple, à détruire la réputation de Xavier Kohler, comme professeur et homme de lettres. Il l'appelait «Not' Xavier», relevait avec complaisance les défauts de sa prononciation, etc. On projetait même d'en débarrasser l'Ecole cantonale en lui confiant un poste d'inspecteur scolaire. Xavier Stockmar n'aimait pas les Kohler, ni les Favrot. Il les appelait «Nos Cobourg», mais à un moment donné, irrésistiblement, il voyait plus haut et répliquait à Froté :

«Quelque jugement que l'on puisse porter sur leurs opuscules, presque seuls ils écrivent et jettent encore quelque lustre sur le Jura.»

Il proposait en 1862 de donner les archives et la bibliothèque à Xavier Kohler, avec le temps d'y fouiller :

«...il conservera au Jura sa renommée littéraire que, depuis la mort de Thurmann, lui et Quiquerez presque seuls ont maintenue ; je ne pris pas plus leurs écrits qu'ils ne le méritent, mais après tout ils écrivent et sans eux le Jura serait bientôt oublié.»

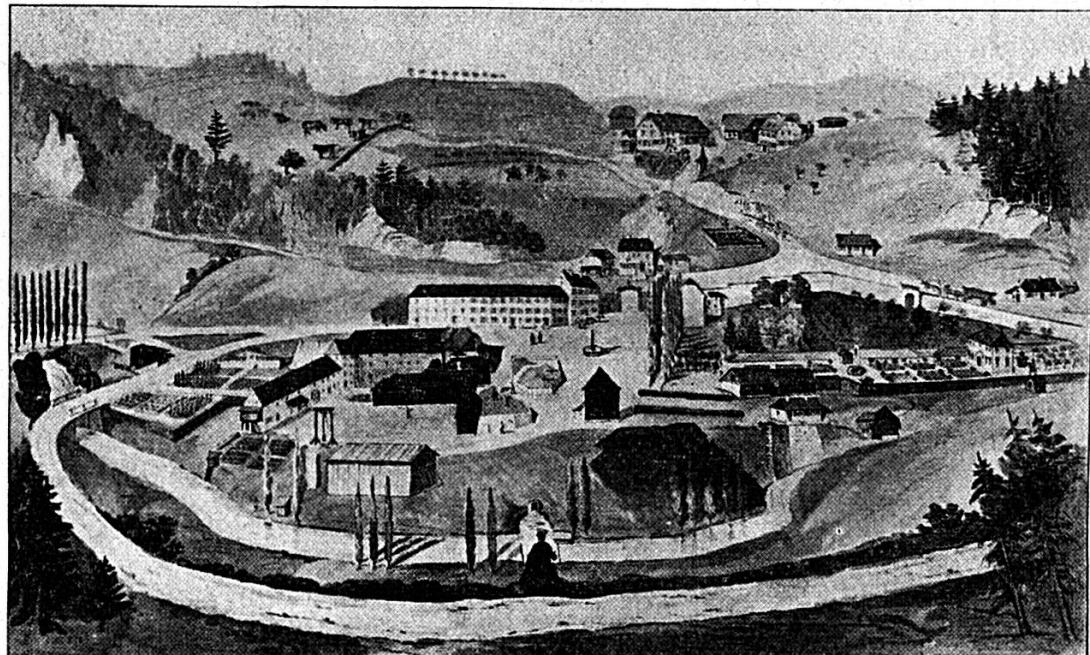
(1) Xavier Stockmar au préfet Froté, 24 février 1863. Bibliothèque de l'Ecole cantonale, Porrentruy.

«... sans eux, le Jura serait bientôt oublié.»

Remarquez que Xavier Stockmar s'est effacé ! En 1840, il écrivait à Morel : «J'ai été ambitieux pour notre Jura, ...etc.»

A la veille de la mort, le politique avait jeté la cognée, mais le patriote survivait et s'en remettait à ceux qui écrivent. J'y vois un appel pathétique aux intellectuels jurassiens de tous les temps.

Xavier Stockmar a fini sa carrière en brillant administrateur. Mais ce ne sont pas les préoccupations administratives de la cellule cantonale qui lui confèrent ses dimensions dans l'histoire de notre petite patrie : c'est la profondeur de son patriotisme jurassien.



Les forges de Lucelle.

Il a vécu, selon sa propre expression, pour la «cause jurassique libérale», et il s'est heurté aux forces de la tradition qu'incarnaient aussi bien les Moschard de la Prévôté que Jean-Baptiste Bernard Cuttat, François-Joseph Vautrey, et tous ceux qu'il a appelés malicieusement «nos Cobourg».

On reste ébloui de la lucidité de ses vues souvent prophétiques. Le 2 décembre 1861, il écrivait au préfet Froté : «J'ai vu par la feuille officielle que l'hôpital allait vendre ses jardins du Tirage ; ils seront probablement morcelés et passeront aux mains d'un grand nombre de propriétaires. Cela est fâcheux ; d'abord les exercices du Stand pourront en souffrir ; ensuite, à la portée de

l'Ecole cantonale et de l'Ecole normale, ces terrains devraient être réservés.»

La même année, il avait attiré l'attention du préfet sur la source du Varieux : «...il faudra de l'eau au quartier du château, qui pourrait devenir un faubourg avec le temps, disait-il ; il en faudra au quartier du haut de la ville et au jardin botanique, ainsi qu'aux ménages de l'Ecole cantonale et de l'Ecole normale.»

Xavier Stockmar est parmi nous.

Il lança l'idée d'une commission pour le perfectionnement des routes du Jura, qui réclamait, en 1838 déjà, la correction de la route de Reuchenette, ainsi que le percement des Rangiers par un tunnel routier.

Considérée avec le recul du temps, sa vie politique s'articule sur deux forces : sa foi patriotique et la tentation gouvernementale.

Après avoir colporté la pétition Hentzinger et donné le coup de poing pour le rattachement à la France — en quoi il suivait, comme dit Xavier Elsaesser, les « illustrations nationales », — il revint à l'idée d'un canton du Jura que Sigismond Moreau et d'autres avaient exprimée en 1815. Vous connaissez la fameuse proclamation du 13 décembre 1830 :

«Compatriotes, nous sommes un petit peuple, mais nous pouvons devenir grands et heureux.»

A cette date déjà, il s'était rabattu sur la solution bicamérale d'un commissariat général doté d'un législatif jurassien siégeant dans le pays. Après 1846, loyalement, il s'efforça de travailler à la prospérité du canton de Berne. Il a ponctué cette collaboration d'explosions de colère où s'exprimait son tempérament : «On ne peut jamais rien nous accorder à Berne d'une main sans l'empoisonner de l'autre», écrivait-il de Bellefontaine, le 28 septembre 1858.

Sa pensée politique s'inspirait foncièrement de son patriotisme jurassien, elle y puisait sa justification.

Sous l'aspect économique que revêtait pour le commun le réseau des chemins de fer jurassiens, il voyait l'imperceptible : «Il resserrerait les liens si relâchés qui unissent à peine les diverses parties du Jura. Par son Conseil supérieur, image d'un parlement jurassien, devant lequel on pourrait porter encore des questions de législation et d'administration quand le besoin le demanderait, le Jura reprendrait et conserverait son unité, son autonomie.»

Mettant au service d'une ferveur patriotique indéfectible le réalisme que lui avait donné son expérience des hommes, il ajoutait : «Et une fois notre Conseil supérieur fonctionnant, on n'osera plus le dissoudre.»

Ce n'est pas le libéral de 1830, transfiguré d'espérance, ni la victime de 1839, ni l'homme de tous de 1846 qui nous a laissé ces lignes, mais bien le Stockmar de 1859, directeur des forges de Bellefontaine.

Si je remonte le temps, je trouve au bas d'une copie du Journal que le colonel Hoffmeyer, de Bassecourt, lui remit, le 20 mars 1840, ces mots :

«La présente notice donnée à Monsieur Stockmar comme gage d'estime et d'amitié pour le courage et le patriotisme avec lesquels il a défendu en toute occasion et continue à défendre les droits du Jura, sa patrie, contre l'ancien canton, par son compatriote

Hoffmeyer.

«Le 20 mars 1840.»

Jetons entre ces documents, par-dessus les années, le pont intellectuel de la comparaison. Une fidélité jurassienne admirable, émouvante se dessine.

Revenu au pays en 1846, dans un temps d'union nationale, Xavier Stockmar n'a cessé de défendre sa terre natale. Dès lors, il fonda son action politique, à l'intérieur même de la cellule cantonale, sur un équilibre proche du principe des compensations. Il appuiera l'idée de l'assèchement des marais du Seeland ou du passage du Gothard à la condition qu'on lui accorde les chemins de fer jurassiens. Les résistances gouvernementales l'exapéraient et faisaient surgir dans sa correspondance la thèse séparatiste. Ses lettres de septembre 1863 ne laissent aucun doute sur ce point. Le préfet Froté, pourtant très gouvernemental, n'était pas loin de le suivre.

La création du réseau jurassien était inséparable, pour Stockmar, de l'unité dans la fiscalité. Les impôts de l'ancien canton et ceux du Jura n'étaient pas les mêmes. Là pointe chez Xavier Stockmar une touche jacobine. Il s'agissait pour lui d'unifier l'assiette de l'impôt. Le tribun jurassien avait maintes fois affirmé dans le passé que sa patrie était lésée sur ce plan. Mais le statut fiscal du Jura était garanti par l'article 85 de la constitution de 1846. A Trouillat et à la «Gazette jurassienne», et même au libéral Carlin de Delémont, qui les rejoignait dans la campagne contre l'application de l'impôt du revenu au Jura, Xavier Stockmar opposait, en doctrinaire, un esprit égalitaire irréductible. S'il considérait comme juste et nécessaire l'égalité dans le prélèvement fiscal, il s'insurgeait avec une véritable passion contre l'inégalité dans la répartition des deniers publics entre l'ancien canton et le Jura. Toutes les revendications jurassiennes, auxquelles il avait d'ailleurs toujours été mêlé depuis 1830, sont marquées de cette exigence de justice.

Il voyait toutes choses dans l'optique de la patrie jurassienne, même l'élection de Mgr Lachat à l'épiscopat.

7. Pendant l'intervalle des séances, le
Président pourra donner des directions aux
Comités, stimuler leur rôle et s'adresser aux
autorités pour obtenir l'exécution des mesures
arrêtées ou sollicitées par eux et par la Commission.

Opéra avoir posé les premières bases
d'organisation, l'Assemblée a voté, pour président
de la Commission, M^e Choffat, membre du Conseil
exécutif, et M^e Ad. Piquignot, législateur, pour son
secrétaire. —

Elle a ensuite délibéré sur la question de savoir
s'il était à propos de créer plusieurs Comités,
pour chaque des principaux travaux; mais la
majorité ayant reconnu que celui des Paquisiers
devait être le plus dispensable, comme le plus long
et le plus difficile d'exécuter, il fallait le faire
pour le moment à nommer un seul Comité, avec
mission de s'occuper exclusivement de cette entreprise,
sauf à la Commission elle-même de son président
à s'occuper directement des autres travaux. —

En conséquence, l'Assemblée a établi un
Comité pour la partie des Paquisiers. —

Ce Comité a été composé d'un Président,
de cinq membres, de deux ingénieurs et d'un
secrétaire, ayant tous voix délibérative. —

Ont été élus : —

Président : M^e Choffat, préfet de Sorrentin;

Membre : M^e le capitaine Th. Escoffier de
J^o Urbame;

M^e Eugène Dornique, maître de forges
à Dellefontaine;

M^e Auguste Luyquer, propriétaire
à Dellefontaine;

Mr. François de Maublanc, Vice-président à
Delsimont;

Mr. Eugène Durood, négociant à Sorretruy,
Ingénieur: Mr. le Colonel Dugenne Duchesnay
de Delsimont, pour la partie des
ports & châtelets;

Mr. le professeur Ehrenmann de
Sorretruy, pour la partie géologique;

Secrétaire: Mr. Charles Brichez, percepteur des
contributions à Sorretruy. —

Assemblée a chargé le Président de la
Commission de procurer l'assentiment de ces décisions
Quasi délibérée à Berne, le 22 février 1838.

W. May
W. May

W. Stockmar

W. Mignot

W. B. Schmid

W. Piquignot

W. May

W. Moroott

W. Piquignot

W. Moroott
Direct. C. n. n.

W. Moroott

W. Fleury

W. Dichterli

W. Marchand

W. Minettat

W. Dichterli

W. Minettat

W. Minettat

W. Chropas

W. Minettat

W. Minettat

W. Minettat

W. Minettat

W. Minettat

W. Neukaud

W. Minettat

W. Minettat

Vigier, président du gouvernement soleurois, aurait voulu le chanoine Fiala, directeur de l'Ecole normale de Soleure : «...c'est un prêtre éclairé et libéral et qu'on nous présentait comme jurassien, a écrit Stockmar, parce qu'il avait acquis d'aventure la petite bourgeoisie de la Scheulte ; son père est hongrois.» Une inimitié ayant fait échouer le chanoine Jean-Baptiste Girardin, de Saint-Brais, candidat de Xavier Stockmar, Mgr Lachat prit sa place. Le tribun jurassien remarque qu'il «convient non moins que lui à l'Evêché et au Jura...»

Le préfet Froté, qui donne l'impression d'avoir été un parfait incrédule, taquinait Xavier Stockmar sur cet article : «...voilà l'Episcopat vacant, lui écrivait-il. Si vous aviez un peu plus de religion, ce serait l'occasion de justifier le titre que les noirs vous ont donné dans le temps (1).»

Xavier Stockmar a publié un opuscule touchant cette élection, dans lequel il défend les droits du Jura. Mais la «faction Trouillat» (j'ai repris l'expression !) redoutait cette ingérence libérale dans l'Eglise et revendiquait non pas l'épiscopat, mais une «suffragance». «C'est du Bélet tout pur... etc.», s'écriait Froté. Vous l'avez reconnu, il s'agit de Jean-Pierre Bélet, l'ancien vicaire de Jean-Baptiste Bernard Cuttat, mémorialiste de grande valeur.

La brochure citée valut à Xavier Stockmar de gros soucis, même chez les siens. «Vous ne me dites pas, écrivait-il à Froté, ce que les libéraux disent de mon opuscule sur la nomination d'un Evêque de Bâle ; je crains qu'ils n'aient pris la chose de travers et ce serait fâcheux. Nous avons enlevé au clergé l'instruction publique et lui avons fait rendre à César ce qui appartient à César, une occasion s'est présentée où nous pouvons l'aider à reprendre pied sur le terrain de l'Eglise, qui lui appartient, j'ai trouvé qu'il était d'une bonne politique de lui tendre la main dans cette circonstance ; c'est d'ailleurs aussi une question de nationalité pour notre clergé jurassien (2).»

Et Stockmar d'ajouter : «Ses légitimes espérances seront dirigées plus haut et plus loin.»

Je ne voudrais pas laisser l'impression qu'il aimait généralement les curés, rassurez-vous. Il était exclusif, non pas anticlérical. Il a écrit des curés : «...ils se ressemblent presque tous, et il n'y a pas d'autre espérance que dans l'avenir, lorsqu'on en aura fabriqué d'autres». Dès lors, on comprend mieux pourquoi il vouait une attention quasi... pastorale à l'élection des curés de nos villages.

Je crois pouvoir dire néanmoins que Xavier Stockmar fut affecté des difficultés qui surgirent entre l'Eglise et l'Etat. Il fut aussi blessé intimement du vide que l'on fit autour de lui. Ses

(1) Lettre de Froté à Stockmar, du 29 décembre 1862.

(2) Xavier Stockmar au préfet Froté, le 2 février 1863.

NOUS, PRESIDENS DES DEUX CONSEILS

et de l'assemblée générale des bourgeois
de la ville de Porrentruy,
République de Berne.

Savoir fairez par les présentes que,

sur le rapport des avis en date du enz de ce mois, l'assemblée, ayant la délégation que j'ai délégué le N° 11 de l'art. 56 de la loi du 26 décembre 1833 sur l'organisation des autorités communales et la marche de leur administration, a décrété, à l'unanimité des voix, dans sa séance du 12 mars ayant à Monsieur Xavier Stockmar natif de Porrentruy ancien conseiller d'Etat, député à l'assemblée constitutive de 1848, le droit de cité en l'admettant gratuitement au nombre des bourgeois de la dite ville, avec tous les avantages attachés à cette qualité à titre de reconnaissance publique.

Dans laquelle admission sont également compris les descendants de M^r. Xavier Stockmar, en sorte qu'ils sont autorisés comme ils le sont par les présentes à jouir de tous les droits, franchises et avantages appartenant aux autres bourgeois de Porrentruy.

En foi de quoi la présente lettre a été délivrée par Nous, scellée du sceau de notre ville, et signée par Nous et le greffier, à Porrentruy le 11 mars 1848.

Le greffier,

J. Jollat

Le President de l'assemblée.

M. M. M.

Le President du conseil

91604074



Un témoignage d'union nationale.

lettres permettent de le penser : «...ni après notre arrivée, ni à nouvel an, ni à l'occasion de mon accident nous n'avons vu une seule famille catholique du Jura (1).»

La sérénité avec laquelle il fit front à l'événement impose le respect :

«Maintenant, qu'on me déchire, écrivait-il le 17 mai 1863, qu'on m'immole, cela m'est égal ; je resterai ferme et calme comme un roc ; car j'ai la conviction que l'orage passera et qu'à sa suite nous aurons les chemins de fer.»

Victor ERARD.

Le pays est en deuil ; il vient de perdre son plus grand citoyen.

M. Stockmar, conseiller d'Etat et député au Conseil national, est mort mardi, à dix heures et demie du matin, dans son domicile, à Berne.

Son dernier vœu est de reposer au milieu des siens, sur la terre jurassienne, à laquelle il a consacré sa vie.

Les administrations, les établissements publics et tous les citoyens qui ont pu apprécier l'homme d'Etat mort à la tâche, l'homme privé au noble cœur, s'empresseront de rendre leurs derniers devoirs à ses dépouilles mortelles.

La cérémonie aura lieu à Porrentruy, vendredi, 24 juin, à 3 heures après midi. Vous êtes prié de vouloir bien y assister.

Le cortège se réunira devant l'Hôtel de la Préfecture.

1864.

(1) Xavier Stockmar au préfet Froté, le 14 janvier 1863.